CLAIRE PELGRIMS

Vidéo-ethnographie mobile et anonymisation

Défis et perspectives dans les études de mobilité

Mobile video ethnography and anonymization
Challenges and prospects in mobility studies

Regards Sociologiques, n°67, pp.27-40

CLAIRE PELGRIMS

Vidéo-ethnographie mobile et anonymisation

Défis et perspectives dans les études de mobilité

Mobile video ethnography and anonymization
Challenges and prospects in mobility studies

Mots-clés :
Anonymisation
Consentement éclairé
Ethnographie visuelle
Méthodes mobiles
Défis éthiques

Cet article examine les défis éthiques et pratiques de l'anonymisation des données ethnographiques, en particulier dans les méthodes visuelles et mobiles. À travers le projet SENCyclo, qui explore l'intersection entre genre, esthétique et pratiques du vélo dans quatre villes européennes, il met en évidence la complexité de l'anonymisation dans les méthodes vidéo-ethnographiques. L'article discute de la bureaucratisation des procédures éthiques, des considérations légales et éthiques de la vidéo-ethnographie dans les espaces publics, et des effets de ces exigences sur la qualité et la profondeur de l'analyse ethnographique. Les résultats soulignent la nécessité de protéger les participants sans compromettre la richesse des données ethnographiques. Des pratiques éthiques collaboratives et sensibles au contexte sont essentielles pour relever ces défis et garantir des recherches rigoureuses et éthiques en sciences sociales.

Keywords:
Anonymization
Informed Consent
Visual ethnography
Mobile methods
Ethical challenges

This article examines the ethical and practical challenges of anonymizing ethnographic data, particularly within visual and mobile methods. Drawing on the SENCyclo project, which explores the intersection of gender, aesthetics and cycling practices in four European cities, it highlights the complexities of implementing anonymization in video-ethnographic approaches. The paper discusses the bureaucratization of ethical procedures, the legal and ethical considerations of video-ethnography in public spaces, and the impact of these requirements on the quality and depth of ethnographic analysis. The findings underscore the need for a balanced approach that protects research participants while preserving the richness of ethnographic data. Collaborative and context-sensitive ethical practices are essential to navigate these challenges and ensure rigorous and ethical research in the social sciences.

Depuis quelques années, les comités d'éthique institutionnels s'attachent à vérifier, normaliser et réguler les processus d'anonymisation des données de la recherche en sciences sociales. Anonymiser implique de supprimer les informations identifiantes et de s'assurer que les documents ne révèlent pas l'identité des participants à la recherche lorsque l'anonymat est requis, notamment parce qu'il a été convenu dans les formulaires de consentement éclairé. L'anonymat, à ne pas confondre avec la *confidentialité* des observations ou des propos recueillis, n'est pas toujours nécessaire, mais les normes des recherches qualitatives le favorisent fortement[1].

Les nombreux débats sur la gouvernance éthique de la recherche depuis quelques années[2] n'ont pas empêché la transformation des recommandations

1 Tilley Liz & Woodthorpe Kate, « Is It the End for Anonymity as We Know It? A Critical Examination of the Ethical Principle of Anonymity in the Context of 21st Century Demands on the Qualitative Researcher », *Qualitative Research*, vol.11, no2, 2011, pp.197-212.

2 Thiemeyer Thomas, « Ethnographic Responsibility: Replies to Herzfeld (AT 39[3]) », *Anthropology Today*, vol.39, n°6, 2023, pp.25-26 ; Rhoads Robert A., « "Whales Tales" On the Run : Anonymizing Ethnographic Data in an Age of Openness », *Cultural Studies ↔ Critical Methodologies*, vol.20, n°5, 2020, pp.402-13. Voir aussi le numéro précédent : Leclercq Catherine & Mirman Yves, « La collecte et le traitement des données de recherche en régime de contrainte », *Regards Sociologiques*, n°66, 2025, pp.8-13.

éthiques en « routines de plus en plus standardisées » qui deviennent obligatoires[3]. Les directives actuelles en sciences sociales, inspirées par les protocoles en sciences médicales (la norme étant les essais cliniques standardisés), se concentrent de plus en plus sur la signature de formulaires de consentement éclairé et l'anonymisation des données. Tout comme les principes du partage de données avec l'*open data*, la bureaucratisation des procédures éthiques rencontrent difficilement les besoins des sciences sociales qualitatives, mais affectent fortement les pratiques professionnelles du quotidien. La généralisation du terme même de « données », qui rend mal compte de la véritable nature et richesse du matériau ethnographique[4], en est symptomatique. L'ethnographie, en tant que méthode sociologique, est caractérisée par une temporalité longue du séjour dans la communauté étudiée, une attention aux activités quotidiennes en s'intéressant au sens donné par les acteurs à leur action, la production de comptes-rendus détaillant le contexte et « la cohérence interne des phénomènes observés », une démarche inductive et une présentation des résultats mêlant le cadre théorique avec des éléments de narration et de description[5]. Les observations ethnographiques, sous la forme d'entretiens, de notes de terrain, de photographies ou de vidéos, ne sont donc pas impersonnelles ni directement saisissables par d'autres chercheurs[6]. Les ethnographies ne peuvent être comparées aux protocoles standardisés des autres domaines scientifiques. L'obligation de signature des formulaires de consentement éclairé semble désormais davantage motivée par les intérêts légaux et financiers des institutions universitaires que par la protection des participants à la recherche[7]. La bureaucratisation des procédures éthiques dans les sciences sociales qualitatives évite surtout aux chercheurs de faire face aux incertitudes du terrain qui transforment les problématisations, les objectifs et les conditions de restitution des résultats au fil de la recherche[8]. Elle masque les nombreux enjeux de ces incertitudes qui concernent les dynamiques de pouvoir entre chercheurs et enquêtés, le consentement éclairé et la construction des rapports de confiance, notamment autour de la confidentialité dans les travaux publiés[9].

Or la littérature souligne combien l'anonymisation des observations ne va pas de soi. Par exemple, l'anonymisation des lieux dans le cas de recherche sur des environnements sociaux réduits (comme les îles) est préconisée quand les individus pourraient facilement être reconnus avec la seule mention du lieu[10]. Cependant, l'anonymisation des lieux dans les productions scientifiques participe parfois à l'invisibilisation des processus coloniaux plus larges à l'échelle des territoires. Pour Alexandra Panos par exemple, ne pas pouvoir citer précisément le lieu de son enquête l'empêche de préciser les Premières Nations qui en ont été chassées, perpétuant ainsi une invisibilisation systémique justifiant l'entreprise coloniale[11]. Dans ces cas, les participants sont-ils les seuls — même si toujours les premiers — à devoir être considérés ? De même, dans les recherches sur des mouvements militants, l'anonymisation va parfois à l'encontre des objectifs de visibilisation des membres du mouvement, qui, tout comme une juste rémunération, demandent à ne pas être effacés des résultats publiés. Sans aborder ici les questions de propriété intellectuelle et d'extractivisme épistémique[12], la visibilisation des collectifs peut faire partie des bénéfices de la recherche pour les participants, en contrepartie de leur investissement temporel dans le projet, même si elle ne rentre pas directement dans les objectifs d'objectivation des logiques sociales de la recherche. Encore, les pratiques d'anonymisation dépendent elles-mêmes de la discipline. Si on réalise une analyse culturelle d'un corpus écrit complété par des interviews des auteurs du corpus, une stricte application des procédures d'anonymisation inviterait les chercheurs à référencer les écrits, mais à anonymiser les propos retranscrits, ce qui n'a aucun sens. Un autre domaine où l'anonymisation des observations soulève de nombreux enjeux pratiques et s'avère lourde de conséquences en termes de résultats est celui des recherches vidéo-ethnographiques dans les *mobility studies*, sur lequel se concentre cet article. Celles-ci mobilisent la vidéo comme mode de collecte d'observations. Je ne développerai donc pas les enjeux éthiques liés à l'usage de la vidéo en sociologie visuelle à la fois comme mode de collecte et comme mode d'exploitation et de présentation des résultats.

3 Herzfeld Michael, « Ethnographic Responsibility : Can the Bureaucratization of Research Ethics Be Ethical? », *Anthropology Today*, vol.39, n°3, 2023, p.3. Toutes les traductions depuis l'anglais sont celles de l'auteur.

4 *Ibid.*, 3.

5 Van Zanten Agnès, « Ethnographie », *in* Serge Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

6 Pels Peter *et al.*, « Data Management in Anthropology », *Social Anthropology*, vol.26, n°3, 2018, pp.391-413.

7 Herzfeld Michael, « Ethnographic Responsibility », art. cit. ; Lincoln Yvonna S. & Tierney William G., « Qualitative Research and Institutional Review Boards », *Qualitative Inquiry*, vol.10, n°2, 2004, pp.219-34 ; Nicaise Sarah & Sorignet Pierre-Emmanuel, « La protection des données et le métier de sociologue. L'anonymisation dans l'enquête ethnographique », *Regards Sociologiques*, n°66, 2025, pp.49-66.

8 Herzfeld Michael, « Ethnographic Responsibility », art. cit.

9 *Ibid*.

10 Matheson Kate, Pawson Chris & Clegg Peter, « Anonymity versus advocacy: challenges and pitfalls of ethical island research », *The Round Table*, vol.109, n°6, 2020, pp.720-29.

11 Panos Alexandra, « The devil's armpit and other tales from the rural rustbelt : Interrogating the practice and process of Un/masking in a postcritical ethnography about place », *International Journal of Qualitative Studies in Education*, vol.34, n°9, 2021, pp.800-811.

12 Demart Sarah, « Afro-Belgian Activist Resistances to Research Procedures : Reflections on Epistemic Extractivism and Decolonial Interventions in Sociological Research », *Current Sociology*, vol.72, n°3, 2024, pp.581-98.

Je reviendrai dans un premier temps ici sur les considérations légales et éthiques de la vidéo-ethnographie dans l'espace public. Les difficultés à obtenir un consentement des personnes entrant dans le champ de la caméra, ainsi que les problèmes posés par les procédés plastiques d'anonymisation des données visuelles seront abordés. Dans un second temps, il s'agira de revenir sur le *modus operandi* de l'anonymisation mise en place dans le cadre du projet de recherche SENCyclo et les difficultés qui se sont posées dans le dialogue avec les comités d'éthique. Cela me permettra d'aborder la complexité pratique des processus d'anonymisation dans les pratiques de recherche. Dès lors qu'une anonymisation est requise, les arbitrages — voire les bricolages — que les chercheurs sont amenés à réaliser dans le cadre d'une vidéo-ethnographique ne se présentent pas seulement pour la retranscription et restitution des matériaux de l'enquête, comme pour les données textuelles, mais dès leur captation. Je distinguerai en particulier les mesures mises en place pour protéger la dignité des personnes filmées selon qu'elles sont ou non participantes à la recherche : personnes observées dans l'espace public, participants des parcours commentés et les tiers enregistrés lors des parcours commentés.

CONSIDÉRATIONS LÉGALES ET ÉTHIQUES DE L'ETHNOGRAPHIE VIDÉO DANS L'ESPACE PUBLIC

Depuis une quinzaine d'années, le développement et la miniaturisation des dispositifs de captation (micro, caméra embarquée) ont rendu possible le développement des méthodes vidéo-ethnographiques. Comme le rappellent T. Smith et R. Dunkley[13], ces méthodes ont été développées et montrent leur potentiel dans trois utilisations spécifiques : comme outil participatif, pour mieux comprendre la nature incarnée et sensible des mobilités spatiales, et pour permettre l'étude détaillée des pratiques familières en « dé-familiarisant »[14] le quotidien. Je voudrais ici me concentrer sur les méthodes vidéo-ethnographiques mises en place dans le cadre des *mobility studies*, où ces trois avantages se combinent.

Le paradigme des mobilités[15] a souligné l'importance des déplacements dans la structuration des sociétés contemporaines. Depuis les années 2000, ces recherches analysent l'expérience des différents modes de transport et les espaces de mobilité qu'ils constituent[16]. Les mobilités sont également supports de significations, motivations, contraintes et s'inscrivent à différentes échelles dans des relations de pouvoir à l'intersection de l'âge, du genre, de la classe et de la « race »[17]. Une des opportunités des recherches sur les mobilités est de pouvoir s'engager dans des méthodes de collecte de données en mouvement[18]. Cette littérature souligne par exemple l'importance de s'éloigner d'une lecture instrumentale de la pratique du vélo pour mieux comprendre sa spécificité expérientielle[19] qui se joue au croisement du vélo comme objet technique, du corps et des identités sociales des cyclistes et de l'environnement immersif et dynamique[20].

Les usages du matériau vidéo-ethnographique pour saisir la nature incarnée et sensible des pratiques de mobilité sont multiples : du support pour des entretiens par réactivation[21], à l'analyse de conversation, au support pour la « description dense »[22] des parcours

13 Smith Thomas Aneurin & Dunkley Ria, « Video Ethnography », *in* von Benzon Nadia, Holton Mark, Wilkinson Catherine & Wilkinson Samantha (eds.), *Creative Methods for Human Geographers*, Londres, SAGE, 2021, pp.297-307.

14 C'est-à-dire utiliser les enregistrements vidéo, visionnés de multiples fois, pour aider les chercheurs à remarquer et prendre conscience de ce qui relève des habitudes et gestes inconscients. Laurier Eric, « Noticing: Talk, Gestures, Movement and Objects in Video Analysis », *in* Lee Roger *et al.* (eds.), *The SAGE Handbook of Human Geography*, Londres, SAGE, 2014, pp.250-72.

15 Sheller Mimi & Urry John, « The New Mobilities Paradigm », *Environment and Planning A : Economy and Space*, vol.38, n°2, 2006, pp.207-26.

16 Featherstone Mike, Thrift Nigel J. & Urry John, *Automobilities*, Londres, SAGE, 2005.

17 Sheller Mimi & Urry John, « The New Mobilities Paradigm », *op. cit*.

18 Fincham Benjamin, McGuinness Mark & Murray Lesley (eds), *Mobile methodologies*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, Palgrave Macmillan, 2010; Hein Jane Ricketts, Evans James & Jones Phil, « Mobile Methodologies : Theory, Technology and Practice », *Geography Compass*, vol.2, n°5, 2008, pp.1266-85.

19 Pelgrims Claire, « Aesthetic Relationships to Cycling Infrastructure. The Example of Parisian Daily Cyclists », *Mobility Humanities*, vol.4, n°1, 2025, pp.118-37; Pelgrims Claire, « Towards Ethical Mobility Behavior : The Socio-Ecological Potentiality of Ambiance-Based Mobility Infrastructure Design », *in* Frier Hvejsel Marie & Cruz Paulo J.S. (eds.), *Structures and Architecture : A Viable Urban Perspective ? Proceedings of the Fifth International Conference on Structures and Architectures (5: 6-8 July 2022: Aalborg)*, Londres, CRC Press, 2022, pp.527-32; Popan Cosmin, « Beyond utilitarian mobilities : cycling senses and the subversion of the car system », *Applied Mobilities*, vol.5, n°3, 2020, pp.289-305; Scott Nicholas, *Assembling Moral Mobilities : Cycling, Cities, and the Common Good*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2020.

20 Thibaud Jean-Paul, *En quête d'ambiances : éprouver la ville en passant*, Genève, MetisPresses, 2015 ; Simpson Paul, « A Sense of the Cycling Environment : Felt Experiences of Infrastructure and Atmospheres », *Environment and Planning. A*, vol.49, n°2, 2017, pp.426-47.

21 *Ibid.* ; Adam Matthieu, Ortar Nathalie, Merchez Luc, Laffont Georges-Henri & Rivano Hervé, « Susciter la parole des cyclistes : traces GPS et vidéos au service de l'entretien », *EspacesTemps.net*, 2020, 10.26151 ; Brown Katrina M., « The Role of Belonging and Affective Economies in Managing Outdoor Recreation : Mountain Biking and the Disengagement Tipping Point », *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, n°15, 2016, pp.35-46.

22 Cefaï Daniel, « Anthropologie interprétative. Les perspectives esthétique, clinique et herméneutique de Clifford Geertz », *in* Kerrou M. (dir.), *Hommage à Clifford Geertz*, Tunis, Eres, 2008 ; Clifford Geertz, *The Interpretation of cultures; selected essays*, Basic Books, 1973.

commentés[23], jusqu'au développement de statistiques dites « situées »[24]. Dans les entretiens de réactivation, les participants à la recherche filment leurs parcours en utilisant une caméra embarquée placée sur la tête et les chercheurs montrent aux participants les enregistrements de leur propre parcours pour libérer leur parole. En étudiant ces parcours, la vidéo permet également aux chercheurs de se rapprocher autant que possible de l'expérience du participant, même s'ils n'étaient pas réellement présents[25]. Dans le cadre des parcours commentés à vélo, la vidéo permet la retranscription des échanges et la rédaction d'une description dense[26]. Le point commun de ces recherches, comme des miennes, est que les chercheurs ne diffusent jamais les vidéos enregistrées dans l'espace public, utilisant lors des conférences et dans les articles des captures-images. Malgré le déploiement notable des méthodes vidéo-ethnographiques dans les méthodes mobiles, aucune de ces recherches n'a, à ma connaissance, discuté dans une publication des aspects éthiques et juridiques inhérents à leur protocole de recherche.

Pourtant, le déploiement des approches visuelles dans l'espace public reste juridiquement complexe. Le droit à l'image de toutes les personnes filmées est protégé en France par l'article 9 du Code civil, et les articles 226-1 et 226-2 du Code pénal. Il est défini à partir du droit au respect de la vie privée et de l'interdiction d'atteinte à la dignité personnelle[27]. Selon la Cour de cassation française, « la maîtrise par l'individu de son image implique dans la plupart des cas la possibilité de refuser la diffusion de son image et comprend en même temps le droit pour lui de s'opposer à la captation, la conservation et la reproduction de celle-ci par autrui ». Par conséquent, « sa protection effective présuppose, en principe, le consentement de l'individu dès sa captation et non pas seulement au moment de son éventuelle diffusion au public » (Cour de cassation, 1re chambre civile, 2 juin 2021, 20-13.753, publié au Bulletin). Ce point est confirmé par la Cour européenne des droits de l'homme[28]. Il existe néanmoins deux exceptions à ce droit, dont celle d'une image non cadrée d'une personne prise en public. Concrètement, rien n'interdit légalement de filmer des individus, même mineurs, dans l'espace public tant qu'ils ne sont pas les sujets de l'enregistrement, c'est-à-dire reconnaissables et isolés. Dès que la personne est isolée et reconnaissable dans un lieu public, le photographe ou le vidéaste doit obtenir son consentement écrit *avant* tout enregistrement. La jurisprudence, ainsi que la littérature sur les aspects éthiques de l'utilisation de la vidéo, soulignent néanmoins la nécessité d'un équilibre entre le droit à l'image des personnes filmées et le droit à l'information (des journalistes, scientifiques, artistes, etc.)[29]. Cependant, les usages actuels des médias sociaux rendent cet équilibre difficile à mesurer.

Dans le cadre de la recherche ethnographique, les enjeux associés à l'utilisation de la vidéo sont définis avant tout comme des questions éthiques. Tels que bordés par le droit à l'image, les enjeux éthiques se posent non seulement au moment de la diffusion éventuelle des vidéos, mais aussi dès l'enregistrement, et concernent le stockage et le traitement des vidéos. Les risques spécifiques qui se posent pour les participants à de telles recherches sont liés, d'une part, à la possibilité de reconnaître physiquement les personnes, les espaces et les lieux et, d'autre part, à la nature visuelle des données qui rend l'anonymisation particulièrement difficile[30]. Même si l'identité des personnes enquêtées n'est en soi pas importante pour représenter et comprendre les comportements sociaux, les données visuelles produites par la recherche « documentent néanmoins les comportements de personnes spécifiques identifiables (ce qui rend donc ces individus spécifiques publiquement responsables de leurs comportements) »[31].

23 Scott Nicolas, *Assembling Moral Mobilities, op. cit.* ; Pelgrims Claire, « Aesthetic Relationships to Cycling Infrastructure. The Example of Parisian Daily Cyclists », art. cit.; Brown Katrina & Spinney Justin, « Catching a Glimpse: The Value of Video in Evoking, Understanding and Representing the Practice of Cycling », *in* Fincham Ben, McGuinness Mark & Murray Lesley (eds.), *Mobile Methodologies*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2010, pp.130-51.

24 Calvignac Cédric, Canu Roland & Cochoy Franck, *L'ordinaire des mobilités douces. Un siècle de logistique piétonne et cycliste à Toulouse*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2021; Lapeyroux Natacha, Bourcier Sarah & Pelgrims Claire, « Techno-aesthetic gendered bicycle-cyclist assemblages in Brussels : qualitative interviews, situated statistics and multifactor analysis », *Mobilities*, 2025, pp.1-21; Pelgrims Claire, « Unpacking Gendered Mobility: The Role of Bicycle Equipment and Aesthetic Experience in Urban Cycling », preprint.

25 Spinney Justin, « A Chance to Catch a Breath : Using Mobile Video Ethnography in Cycling Research », *Mobilities*, vol.6, n°2, 2011, pp.161-82.

26 Notons qu'au-delà des *mobility studies*, les méthodes mobiles des parcours commentés sont également mobilisées dans les recherches centrées sur la socialisation aux mobilités et la cognition sociale. Voir notamment Authier Jean-Yves et al., « Éditorial. Pour une étude des socialisations aux et par les mobilités dans l'espace », *Espaces et sociétés*, vol.184-185, n°1, 2022, p.9-16; Adam Matthieu & Ortar Nathalie, *Becoming Urban Cyclists : From Socialization to Skills,* University of Chester Press, 2021; Depeau Sandrine & Ramadier Thierry, « L'espace en représentation ou comment comprendre la dimension sociale du rapport des individus à l'environnement », *Pratiques psychologiques*, vol.17, n°1, 2011, p.65-79.

27 Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », *L'Année sociologique*, vol.65, n°1, 2015, p.229.

28 Berthier Cécile, « Les droits de la personnalité : droit au respect de la vie privée et droit à l'image », *Lexis 360*, 2021.

29 Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », art. cit. ; Waern Annika, « The Ethics of Unaware Participation in Public Interventions », *in Proceedings of the 2016 CHI Conference on Human Factors in Computing Systems*, New York, Association for Computing Machinery, 2016, pp.803-14 ; Battisti Michèle, *Des clics et des droits : le droit appliqué à l'image*, Paris, ADBS, 2009.

30 Everri Marina, Heitmayer Maxi, Yamin-Slotkus, Paulius & Lahlou Saadi, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », *in* Lâhdesmâki Tuuli, Koskinen-Koivisto Eerika, Eginskas Viktorija L.A. & Koistinen Aino-Kaisa (eds.), *Challenges and Solutions in Ethnographic Research. Ethnography with a Twist*, Londres, Routledge, 2020, pp.68-83.

31 *Ibid.*, pp.68-69.

Jusqu'il y a quelques années, les chercheurs et les comités d'éthique avaient tendance à considérer que tant que les personnes (y compris les enfants) n'étaient pas reconnaissables et isolées, le risque éthique était faible. Un risque éthique désigne une situation compromettant les normes éthiques, comme une atteinte à la vie privée, de la discrimination, le non-respect de la dignité humaine, la manipulation ou le consentement non éclairé, lors de la collecte de données sensibles, dans la représentation des participants ou dans l'instrumentalisation des résultats. Les enregistrements vidéo dans l'espace public permettent en effet rarement d'identifier les personnes visibles en arrière-plan, éloignant le risque d'une atteinte à la vie privée et au droit à l'image. Le durcissement actuel des procédures liées au respect du très strict et ambitieux Règlement général pour la protection des données (RGPD) au sein des universités tend depuis 2018 à balayer ces arguments. Les impératifs du consentement éclairé et de l'anonymisation des observations tendent ainsi à s'imposer, malgré toutes les difficultés que cela pose. Dans les débats sur la gouvernance éthique de la recherche, certains protagonistes craignaient en particulier que les évolutions réglementaires empêchent le développement de méthodes ethnographiques centrées sur l'observation participante au profit des méthodes — qui semblaient selon eux s'y soumettre plus facilement — comme l'entretien semi-directif, le questionnaire et l'analyse documentaire[32]. C'est en effet ce qu'encourage la décision des États-Unis en 2017[33] de ne plus imposer l'aval d'un comité d'éthique pour les recherches en sciences sociales et comportementales considérées comme comportant de faibles risques (notamment les entretiens directifs et semi-directifs et les questionnaires, ainsi que l'observation de comportements publics non influencés par les chercheurs). Au contraire, la mise en place par l'Union européenne du RGPD en 2018 a fortement compliqué le travail au quotidien des chercheurs en sciences sociales qualitatives. Avec le durcissement des procédures liées au respect du RGPD au sein des universités, le réseau des contraintes qui s'imposent aux chercheurs tend à remplacer les réflexions éthiques sur la protection des participants par de simples obligations d'anonymisation des observations.

Des difficultés d'un consentement éclairé lors des ethnographies mobiles

En filmant dans des espaces publics tels que des rues et des pistes cyclables, il est impossible d'obtenir le consentement éclairé de toutes les personnes captu-

rées dans la vidéo. Même fournir des informations sur le projet de recherche à ceux qui entrent dans l'espace ou le lieu enregistré sur vidéo (une pratique courante dans la recherche vidéo) est souvent impraticable dans des contextes extérieurs[34], *a fortiori* dans les méthodes mobiles. Dans la plupart des cas de vidéos enregistrées dans l'espace public, la vérification de l'existence d'un consentement éclairé des personnes pouvant apparaître en arrière-plan est donc remplacée par une évaluation de l'atteinte à la vie privée et à la dignité des personnes représentées[35]. Par exemple, le Code d'éthique de la recherche et les directives de l'International Visual Sociology Association (IVSA) stipulent que « la confidentialité n'est pas requise pour les observations dans les lieux publics, les activités menées en public ou d'autres contextes où aucune règle de confidentialité n'est prévue par la loi ou la coutume. » De même, dans leur état de l'art sur les défis éthiques de l'utilisation de la vidéo pour la recherche qualitative et l'ethnographie, M. Everri *et alii* confirment l'équilibre entre, d'une part, la protection de la vie privée et de l'anonymat et, d'autre part, les objectifs et les risques des vidéographies de l'espace public : « dans la plupart des cas, cela ne s'applique pas aux passants dans l'espace public, où l'on s'attend à être vu en public »[36], même si le droit des individus de demander l'arrêt de l'enregistrement en raison d'une préoccupation de confidentialité est toujours reconnu.

L'exception au consentement dans le droit français pour filmer des individus dans l'espace public (tant qu'ils ne sont pas le sujet de l'enregistrement, c'est-à-dire reconnaissables et isolés) dans le cadre du droit à l'image, est liée au caractère public de leurs actions et comportements. Cependant, comme le souligne A. Jarrigeon, la définition de ce caractère public est complexe :

> « D'une manière générale, la représentation de l'espace public urbain pose d'importants problèmes d'interprétation. Si la Cour de cassation [en France] s'appuie sur une définition juridique de l'espace public, l'évaluation du caractère privé ou non de ce qui s'y déroule est loin d'être évidente. Cette qualification est éminemment sociale : elle dépend de la manière dont les sujets sociaux produisent les espaces qu'ils pratiquent et les éprouvent comme publics, c'est-à-dire comme des scènes d'exposition spécifiques »[37].

Le ou la chercheuse est invitée à se poser la question de « l'impact potentiel de la divulgation publique des comportements personnels »[38] dans le cas où l'enregistrement serait diffusé. Or, dans la pratique, il est difficile d'anticiper si le résultat divulgue des éléments préju-

32 Thiemeyer Thomas, « Ethnographic Responsibility », art. cit. ; Rhoads Robert A., « "Whales Tales" On the Run », art. cit. ; Herzfeld Michael, « Ethnographic Responsibility », art. cit.

33 United States, « Federal Policy for the Protection of Human Subjects », *Federal Register*, vol.82, n°12, 19 janvier 2017, pp.7149-7274.

34 Aarsand Pål, « Children's media practices: challenges and dilemmas for the qualitative researcher », *Journal of Children and Media*, vol.10, n°1, 2016, pp.90-97.

35 Battisti Michèle, *Des clics et des droits*, *op. cit.*, p.38.

36 Everri Marina *et al.*, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit., p.76.

37 Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », art. cit., p.231.

38 Everri Marina et al., « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit., p.69.

diciables aux participants avant que le matériel visuel ne soit diffusé[39]. Les vidéos sont en effet propices aux détournements et mises en exergue par le montage. C'est pourquoi les comités d'éthique demandent par défaut l'anonymisation des données visuelles, ce qui pose une série de problèmes pratiques, mais aussi pour l'objectivation scientifique.

Comment anonymiser ou le piège des techniques d'anonymisation visuelle

Les procédures textuelles d'anonymisation ont été étendues à la recherche visuelle par des procédés plastiques (floutage, cadrage spécifique, prise de vue par derrière, évacuation des sujets vivants, etc.). Ces techniques d'anonymisation plastique sont directement inspirées des procédures liées à la vidéosurveillance, qui, effectuées à grande échelle, nécessitent effectivement le signalement, le floutage et la suppression des données enregistrées pour garantir le droit à l'image des individus. Souvent, les comités d'éthique demandent ainsi à ce que l'anonymisation des enregistrements vidéo soit effectuée le plus en amont possible, juste après la captation, de manière à supprimer les données personnelles des fichiers qui seront ensuite soumis à l'analyse. L'objectif des comités éthiques est ainsi de minimiser le risque de fuite des données personnelles (vidéos identifiantes) et d'évacuer la question de la sécurisation des données et des modalités de conservation sur des supports « protégés ».[40] Cependant, dans les projets d'information[41] et les projets de recherche sur la ville, ces procédures posent plusieurs problèmes : pratiquement, en termes d'efficacité, et en termes des résultats potentiels de la recherche.

Premièrement, le floutage des enregistrements vidéo est une opération complexe. Jusqu'à récemment, il nécessitait une quantité considérable de travail manuel, que les chercheurs pouvaient choisir de réaliser eux-mêmes ou en faisant intervenir une entreprise externe. Des programmes coûteux et des compétences spécialisées étaient requis pour réaliser cette tâche. L'opération de floutage des visages et des plaques d'immatriculation dans les vidéos, réalisée manuellement par le ou la chercheuse, demande énormément de temps. Le filtre doit être appliqué à chaque image de la vidéo, sachant qu'une seconde de fichier vidéo comporte généralement jusqu'à 25 images. L'intervention d'une entreprise externe, dans le cas où le comité éthique l'autorise, implique un transfert laborieux de fichiers volumineux dans les deux sens (vers et depuis l'entreprise d'anonymisation tierce) avec un risque de fuite de données et un coût non négligeable, en particulier pour les fichiers de grande taille. Ce coût, il faut le dire, est souvent inenvisageable au moment de déposer la demande de financement en sciences humaines et sociales. Les dernières années, quelques outils utilisant des algorithmes d'intelligence artificielle pour détecter les visages et les plaques et y appliquer un filtre ont été développés, mais ces outils nécessitent de poster la vidéo en ligne et de télécharger la version anonymisée ensuite, ce qui n'est évidemment pas acceptable au regard de la protection des données de la recherche (serveurs hors Union européenne, traçabilité des données, etc.). Heureusement, des programmes pouvant être installés localement sur l'ordinateur commencent à être proposés pour des prix abordables.

Deuxièmement, l'anonymisation peut fonctionner pour la physionomie, mais n'est pas suffisante pour le comportement social. Dans les parcours commentés à vélo, par exemple, ce ne sont pas seulement les personnes qui sont reconnaissables, mais aussi les lieux où elles sont filmées (lieux de travail, domicile, école, quartier)[42]. Ces lieux peuvent évidemment être utilisés pour identifier les personnes floutées *a posteriori*[43]. Les problèmes liés à l'anonymisation des lieux ne se posent pas que pour la vidéo. Ainsi, l'enjeu ethnographique de « description dense » entre fondamentalement en tension avec les obligations d'anonymisation[44]. La description écrite des rues traversées permet de retracer le trajet effectué, et donc de déduire les rues ou les quartiers de départ et d'arrivée. Quel serait le sens de travestir les rues traversées alors même que leurs qualités intéressent la recherche, et notamment leurs effets sur la pratique des cyclistes observés ? De la même manière, les équipements des cyclistes, qui participent fortement à la performance quotidienne des identités sociales (de genre, etc.) peuvent permettre aux proches de reconnaître les participants et les personnes floutées.

Enfin, certaines procédures plastiques nous empêchent de capturer la « ville sensible, perceptible et concrète »[45] qui, au cœur de la recherche sur les atmosphères et les ambiances, impacte les comportements sociaux. Les recommandations éthiques actuelles tendent en effet à exclure les participants des images produites[46], stérilisant ainsi le travail scientifique. Mal pensées, les données de recherche ethnographique anonymisées peuvent frôler l'absurde en obscurcissant les corps et la ville qui sont les sujets de l'enquête[47]. L'anonymisation des données visuelles pose

39 *Ibid.*, p.72.

40 Le choix d'une anonymisation avant analyse et non avant publication ne résulte donc pas d'un manque de confiance en la discrétion des chercheurs, qui savent nécessairement qui sont les participants à la recherche, mais d'une réflexion technique liée au plan de gestion des données de la recherche.

41 Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », art. cit.

42 Notons ici que l'enjeu est similaire pour l'enregistrement des données de déplacements géographiques par GPS.

43 En effet, les lieux apparaissant dans les vidéos avec un niveau de détail bien plus important que ne permet de lire l'échelle réduite des cartes de déplacement, par exemple.

44 Rhoads Robert A., « "Whales Tales" On the Run », art. cit.

45 Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », art. cit., p.231.

46 Hurdley Rachel, « In the Picture or Off the Wall? Ethical Regulation, Research Habitus, and Unpeopled Ethnography », *Qualitative Inquiry*, vol.16, n°6, 2010, pp.517-28.

47 Jarrigeon Anne, « Sociologie visuelle et droit à l'image. La demande d'anonymat en question », art. cit..

des questions décisives : jusqu'où faut-il aller ? La voix dans les enregistrements vidéo est également une donnée personnelle. Que peut-on encore saisir de l'expérience sociale lorsque les voix sont distordues, les corps et les visages floutés, les propriétés sociales masquées ou travesties ? Dans les recherches vidéo-ethnographiques, le floutage des corps ou des visages pose un problème méthodologique majeur, car il efface des marqueurs sociaux essentiels. Le corps constitue un vecteur de significations sociales, culturelles et identitaires. Les schémas corporels (posture, gestuelle, manière d'occuper l'espace) sont façonnés par des déterminants sociaux tels que le genre, l'âge, ou encore la classe. Ces éléments influencent la manière dont les individus interagissent et sont perçus dans un contexte donné. En masquant ces indices visuels, le floutage réduit la capacité à analyser les rapports sociaux incarnés, les hiérarchies implicites et les dynamiques interactionnelles qui se manifestent à travers le corps. Ainsi, la neutralisation visuelle des corps compromet la compréhension fine des pratiques sociales observées. En tant que chercheuse, je n'aurais pas pu travailler à partir d'enregistrements où les visages des participants auraient été floutés avant l'analyse, m'empêchant d'avoir accès à leurs expressions faciales. Au contraire, dans le cas où on s'intéresse uniquement aux équipements, le floutage des visages n'est pas en soi un problème pour l'analyse.

Donner corps autrement au terrain dans les articles et les présentations

Pour pallier la stérilisation du travail scientifique en raison des exigences d'anonymisation, les réflexions menées dans les sciences pédagogiques — qui s'intéressent aussi à la dimension incarnée des apprentissages[48] — offrent différentes pistes pour rendre visibles les engagements corporels. De manière générale, les données visuelles telles que les films et les photos peuvent être présentées de différentes manières selon les objectifs de l'étude. Les vidéos peuvent notamment être transformées en une succession de capture-images[49]. Comment ces méthodes de restitution peuvent-elles être adaptées aux nouvelles obligations de floutage ?

Les recherches en sciences pédagogiques proposent soit de redessiner, soit de flouter les captures-images, soit encore de mélanger ces deux techniques, en particulier dans les études où l'apprentissage corporel est central et où il y a un risque de flouter des informations importantes[50]. Les techniques de floutage des données visuelles peuvent s'étendre dans une pratique plus créative, voire artistique, comme les photos-montages/peintures de Cecilia Salinas à partir de son ethnographie en ligne[51]. Cependant, le caractère chronophage de telles activités ne permet pas d'envisager un tel traitement de toutes les observations avant analyse (juste après la captation). Il s'agit uniquement de pistes pour la publication des résultats, évitant les pièges des captures-images invisibilisant les corps et la ville. Dans les recherches sur le vélo, on peut également noter le recours au format bande dessinée[52].

LE PROJET SENCYCLO

Le projet postdoctoral SENCyclo, mené à l'Université Gustave Eiffel dans le cadre d'une bourse européenne Marie Skłodowska-Curie Actions, interrogeait les liens entre genre, espace public et mobilités cyclistes en analysant conjointement les attachements sensibles, socio-symboliques et fonctionnels entre cyclistes, équipements vélo et infrastructures cyclables. Ancré dans une approche relationnelle et constructiviste du genre, le projet soutient que les affects et les sensibilités mobilitaires ne sont ni purement individuels ni universels : ils sont socialement fabriqués, distribués et situés. Par relations esthétiques, j'entends l'ensemble des agencements sensoriels et affectifs par lesquels cyclistes et vélo entrent en résonance avec l'environnement matériel, social et symbolique. Ici, « esthétique » ne se réfère pas à la beauté ou à l'art, mais à l'*aesthesis* — un terme polysémique couvrant les registres sensoriels (perception par les sens de la dimension sensible des espaces matériels et des pratiques), affectifs (désirs, craintes, aversions, attachements) et rythmiques (cadences, fluidité, effort, pauses) qui configurent la manière d'être mobile, d'habiter l'espace, de se situer par rapport aux autres et aux normes de genre. Trois déplacements analytiques structurent la problématique. Premièrement, les affects sont socialement déterminés : les émotions et dispositions face à la vitesse, au risque, au contact routier ou au brouhaha urbain sont façonnées par des socialisations différenciées, des conditions matérielles, et des expériences biographiques. Les mêmes infrastructures n'induisent pas les mêmes affects selon la classe sociale, le genre, l'âge, le statut migratoire, l'expérience de discriminations ou la familiarité des environnements. Deuxièmement, les relations esthétiques orientent les pratiques genrées. La matérialité des aménagements (largeur, revêtements, continuité, éclairage, bruit, ambiance) et des équipements (type de vélo, assistance électrique, accessoires, vêtements, couleurs, signes distinctifs) invite à certaines manières de se mouvoir et de se montrer : se pencher, forcer, ralentir, éviter, frôler, saluer, ou se retrancher. Ces régimes esthétiques encouragent ou découragent différentes présentations de soi et des usages (par ex. « aller vite », « se faufiler », « prendre

48 Cowan Kate, « Multimodal transcription of video : examining interaction in Early Years classrooms », *Classroom Discourse*, vol.5, n°1, 2014, pp.6-21 ; Jagell Elisabet, « Embodied Learning Made Visible through Line Drawing: Examples from Sloyd Education », *FormAkademisk*, vol.16, n°4, 2023.

49 Cowan Kate, « Multimodal transcription of video », art. cit.

50 Jagell Elisabet, « Embodied Learning Made Visible through Line Drawing », art. cit..

51 Salinas Cecilia G., « Anonymizing in Digitalized Fieldwork : An Art-Based Blurring Approach », *Anthropology Today*, vol.39, n°6, 2023, pp.15-17.

52 Takalo Tiitu & Männistö-Funk Tiina, *Polkimilla : nyt, ennen ja tulevaisuudessa*, Tampere, Suuri Kurpitsa, 2023.

soin », « transporter », « éviter le carrefour », « choisir la piste éclairée »), avec des effets genrés sur l'accès, la fréquence, l'itinéraire et la temporalité (heure, saison) des déplacements à vélo. Enfin, il ne s'agit pas d'essentialiser des groupes sociaux, mais de montrer comment trajectoires sociales et positions produisent des sensibilités différenciées aux infrastructures et aux équipements, des styles d'engagement avec l'environnement urbain, et finalement des écarts de pratiques. L'enjeu sociologique était double : comprendre les tendances mobilitaires genrées et les inégalités qu'elles renforcent, mais aussi éclairer la fabrique affective et sensorielle des pratiques cyclables. Comment les infrastructures et équipements produisent des expériences sensibles différenciées qui sont socialement distribuées et genrées, et comment ces expériences impactent le sens donné à ces catégories sociales ? Au-delà d'un intérêt pour le genre comme catégorie isolée, l'enquête s'est placée au croisement des propriétés sociales, des usages de l'espace physique et des moyens de transport, et des hexis corporelles (postures, rythmes, manières d'habiter son corps en mouvement).

Pour saisir ces dynamiques fines, un protocole méthodologique complexe articulant parcours commentés, vidéoethnographies mobiles dans quatre villes européennes (Grenoble, Lausanne, Montreuil et Strasbourg) et statistiques situées a été mis en place. Dans mes travaux, je m'attache à étudier la dimension esthétique des pratiques du vélo à l'aide de méthodes mobiles et *modo aesthetico*[53]. Les parcours commentés ont permis de documenter *in situ* les perceptions, choix d'itinéraires et engagements corporels de cyclistes aux profils variés, tandis que les vidéoethnographies ont fourni un matériau de grande précision sur les positionnements corporels, les équipements[54], et les interactions avec l'environnement matériel et social. Pour les premiers, après avoir accompagné une dizaine de cyclistes (avec ou sans enfants, de genres et de profils socio-économiques divers) dans leurs trajets quotidiens, je me suis attachée à témoigner *modo aesthetico* par le biais d'une description dense[55] de leurs pratiques spatiales, expériences et interprétations *in situ*, décrivant leur perception de l'environnement en termes de sécurité, accessibilité et plaisir/déplaisir, leurs pratiques spatiales à travers les choix d'itinéraires et la qualité de l'engagement avec l'environnement et le paysage social local qui s'y révèle en tant que réseau complexe de relations interpersonnelles[56]. J'ai effectué ces parcours commentés en vélo plusieurs fois avec les mêmes personnes dans leurs déplacements quotidiens (selon la saison, le temps, les différents trajets quotidiens) entre mai et octobre 2023. Dans ce cadre, les enregistrements vidéo des parcours commentés ont permis la retranscription exacte des échanges verbaux, mais aussi d'affiner la description de leurs pratiques par de multiples visionnages. Pour les vidéo-ethnographies sur les différents itinéraires d'observation, j'ai extrait des captures-images de chaque cycliste observé à partir des vidéos obtenues, qui ont ensuite été encodées dans un fichier numérique. Ce dispositif a permis d'établir des statistiques dites « situées »[57], c'est-à-dire interprétées qualitativement dans le cadre d'une ontologie relationnelle et constructiviste où les données sont comprises en lien avec les interactions et les contextes sociaux qui les façonnent. Le projet tirait donc parti des avantages des méthodes vidéo-ethnographiques, mobilisées dans deux volets de la recherche, pour examiner la relation entre les individus, les infrastructures et les équipements cyclables : à la fois les affects et les désirs qu'ils suscitent, et l'expérience corporelle, l'hexis corporelle, les manières d'être mobile et de percevoir son environnement auxquels ils invitent. Ce n'est qu'au moment d'obtention de l'accord du comité d'éthique que les difficultés liées à l'application stricte du RGPD et la non-familiarité des membres avec les méthodes vidéo-ethnographiques sont apparues.

En combinant les parcours commentés (expérience située, interprétations), les vidéoethnographies (corps en mouvement, rythmes, interactions) et les statistiques situées (fréquences contextualisées croisées avec des propriétés sociales), SENCyclo visait à décrire et expliquer comment des relations esthétiques au vélo se forment, comment elles orientent et genrent les pratiques infrastructurelles, et comment ces pratiques reflètent et transforment des positions sociales et des identités. Ce faisant, l'enquête déplace le regard des convictions déclarées vers les pratiques spontanées, en rendant visibles la texture sociale des affects et la fabrique sensorielle des mobilités cyclistes contemporaines. L'analyse croisée de ces données montre que les « assemblages »[58] vélocyclistes produisent des expériences esthétiques différenciées selon les contextes urbains et les positions sociales, orientant l'accès, la fréquence, les temporalités et les modes d'appropriation des infrastructures cyclables. Les résultats confirment que les pratiques cyclables ne relèvent pas seulement de choix techniques ou utilitaires : elles

53 Jean-Louis Genard, « Une sociologie des émotions "modo aesthetico" ? », *in* Kaufmann Laurence & Quéré Louis (dir.), *Les émotions collectives : En quête d'un « objet » impossible*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020, pp.169-203.

54 Pelgrims Claire, « Unpacking Gendered Mobility : The Role of Bicycle Equipment and Aesthetic Experience in Urban Cycling », art. cit.

55 Cefaï Daniel, « Anthropologie interprétative. Les perspectives esthétique, clinique et herméneutique de Clifford Geertz », art. cit. ; Genard Jean-Louis, « Une sociologie des émotions "modo aesthetico" ? », art. cit. ; Clifford Geertz, *The Interpretation of cultures; selected essays*, *op. cit.*

56 Pelgrims Claire, « Aesthetic Relationships to Cycling Infrastructure. The Example of Parisian Daily Cyclists », art. cit.

57 Calvignac Cédric, Canu Roland & Cochoy Franck, *L'ordinaire des mobilités douces. Un siècle de logistique piétonne et cycliste à Toulouse*, *op. cit.*

58 Lapeyroux Natacha, Bourcier Sarah & Pelgrims Claire, « Techno-aesthetic gendered bicycle-cyclist assemblages in Brussels », art. cit. ; Pelgrims Claire, « Unpacking Gendered Mobility », art. cit.

constituent un espace de négociation des identités de genre, où les objets, gestes, rythmes et micropratiques deviennent des indicateurs modulés par les normes locales et les conditions matérielles. Le projet met ainsi en lumière la manière dont les sensibilités corporelles et les relations esthétiques au vélo contribuent à la fabrique des pratiques genrées contemporaines, révélant des tensions entre aspirations à l'émancipation, contraintes matérielles, attentes normatives et valeurs environnementales. Le projet a permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle la dimension esthétique, liant sensibilité corporelle et affectivité, du vélo participe pleinement à la déconstruction et construction actuelle du genre. Les *assemblages vélo-cyclistes* s'inscrivent dans un renforcement, une rupture ou une transformation des normes de genre de manière différenciée selon les contextes et les classes sociales. En effet, les objets vélo, positionnements et autres (micro-)pratiques matérielles et spatiales se transforment en « indicateurs »[59] — créant, renforçant et transformant continuellement les significations — des identités de genre. Des disparités sont de plus observables entre les villes : l'attachement à un équipement dans une performance de genre étant lui-même travaillé différemment par les normes locales d'équipement et de positionnement. Ces assemblages travaillent donc les corps des cyclistes. Ils impactent aussi l'expérience esthétique de la pratique et de l'environnement à vélo et la tension, sur le plan des valeurs, entre émancipation moderne et éthique environnementale (attention à la pollution, la place des Autres, la qualité de l'ambiance et la prise en compte des enjeux de justice socio-environnementale)[60]. Le projet montre comment des trajectoires sociales et des positions configurent des rapports au temps, des économies corporelles, des attentes normatives, des choix d'équipement et des topographies d'usage.

LES PERSONNES OBSERVÉES DANS L'ESPACE PUBLIC : UNE INJONCTION IRRÉALISABLE À INFORMER LES PERSONNES FILMÉES

Dans le cadre du projet SENCyclo, différents niveaux de consentement et de sauvegarde éthique ont été mis en place pour protéger la dignité des personnes filmées. Les précautions éthiques ont ainsi été différenciées selon trois niveaux de « participation » à la recherche : les personnes observées dans l'espace public, les participants aux parcours commentés et les tiers enregistrés lors des parcours commentés. Comme je le mentionnais plus haut, il est impossible d'obtenir le consentement éclairé de toutes les personnes qui entrent dans le champ de la vidéo quand on filme avec une caméra embarquée en roulant dans les rues et sur les pistes cyclables[61]. Afin de pallier cette absence de consentement, le comité d'éthique de l'Université Gustave Eiffel a imposé une information du grand public et l'anonymisation des captures-images avant encodage statistique.

Afin d'informer au maximum les cyclistes, le comité d'éthique avait proposé que je communique via la presse les différentes périodes auxquelles je parcourrais avec ma caméra les infrastructures cyclables, en précisant l'objet de la recherche et les coordonnées de la personne en charge de la protection des données à l'université. Au-delà des difficultés à faire reprendre mes communiqués de presse par la presse locale, la communication des questions de recherche a posé des problèmes par ailleurs. En effet, il n'est pas toujours possible ni souhaitable d'être totalement transparent dans une recherche ethnographique. La distinction entre recherche sous couverture et recherche transparente reste souple et évolutive[62]. T. Virtova *et alii* ont d'ailleurs proposé le terme de recherche c/ouverte (*c/overt research*) pour souligner combien une recherche inductive n'est transparente quant à ses objectifs que pendant la phase d'analyse[63]. La communication des enjeux précis de la recherche dans la presse locale, mais aussi via les médias sociaux (Instagram, Facebook) sur différents groupes locaux que j'avais identifiés comme liés aux vélos urbains et sportifs quand la presse locale ne reprenait pas les communiqués, m'a exposé à des messages haineux (*backlash* anti-genre), mais a également eu un effet problématique sur certains entretiens menés en parallèle. En effet, la dimension genrée de mon analyse ayant été mise en avant, les participants se sont peu investis dans la deuxième dimension de mon projet : l'expérience esthétique du vélo. Certains ont eu tendance à forcer le trait pour se conformer ou, au contraire, se tenir à distance de ce qu'ils et elles percevaient comme les réponses socialement attendues en tant qu'homme ou femme. De plus, les dispositions sociales très inégales à lire la presse locale à l'heure de la plateformisation des pratiques informationnelles[64] et à être présent sur différents groupes et médias sociaux mettent en doute l'efficacité, par rapport à l'objectif d'information, de cette solution généralement proposée.

59 Bonham Jennifer, Bacchi Carol & Wanner Thomas, « Gender and cycling: gendering cycling subjects and forming bikes, practices and spaces as gendered objects », *in* Bonham Jennifer & Johnson Marilyn (eds.), *Cycling Futures*, University of Adelaide Press, 2015.

60 Claire Pelgrims, « Aesthetic Relationships to Cycling Infrastructure. The Example of Parisian Daily Cyclists », art. cit.

61 Aarsand Pål, « Children's media practices », art. cit.

62 Lugosi Peter, « Between Overt and Covert Research : Concealment and Disclosure in an Ethnographic Study of Commercial Hospitality », *Qualitative Inquiry*, vol.12, n°3, 2006, pp.541-61.

63 Virtová Tereza, Stöckelová Tereza & Krásná Helena, « On the Track of C/Overt Research : Lessons From Taking Ethnographic Ethics to the Extreme », *Qualitative Inquiry*, vol.24, n°7, 2018, pp.453-63.

64 Olivier Tredan & Philippe Gestin, « La presse locale sous l'influence des plateformes numériques : l'influence de Facebook sur la circulation de l'information locale », *Études de communication*, vol.61, n°2, 2023, pp.113-31.

Entre anonymisation et jugement contextuel du caractère compromettant des extraits

Après la captation, l'enjeu restait celui de « l'impact potentiel de la divulgation publique des comportements personnels »[65] dans le cas où mes données de recherche, c'est-à-dire les vidéos-sources non anonymisées, seraient volées et diffusées. Pour éviter que ce matériau puisse être présenté de manière préjudiciable aux personnes qui apparaissent à l'écran, les vidéos ont été filmées en accéléré (moins de 25 images par seconde), limitant ainsi les possibilités de détournement[66].

De plus, comme les cyclistes étaient reconnaissables et isolés dans ces enregistrements — en particulier les cyclistes croisés à contresens sur les pistes —, les captures images tirées des vidéos ont ensuite fait l'objet d'un traitement manuel chronophage pour flouter les visages de toutes les personnes y apparaissant et les plaques d'immatriculation via un programme de traitement d'image matricielle. Il s'agissait aussi bien d'adultes que d'enfants qui circulaient seuls ou accompagnés dans l'espace public. Compte tenu des faibles risques (les enregistrements vidéo-ethnographiques sur les pistes cyclables ne concernaient que des moments spécifiques), et du caractère public de l'activité (rouler à vélo dans l'espace public), je reste convaincue que toutes ces précautions n'étaient pas justifiées au regard des efforts fournis, même si le développement récent des programmes permettant, avec l'intelligence artificielle, la reconnaissance automatique des visages et des plaques rend ces précautions de plus en plus faciles à prendre.

Au-delà du caractère pénible et chronophage de l'anonymisation des vidéo-ethnographies mobiles documentant les équipements, le floutage des visages a quelquefois posé problème pour présumer du genre des cyclistes observés, sortant *de facto* ces observations des statistiques situées en fonction du genre. C'est en particulier le cas les jours de mauvais temps. Filmer en accéléré ne permet pas, de plus, d'exploiter les vidéos, comme je le mentionnais plus haut, pour analyser les rapports sociaux incarnés, les hiérarchies implicites et les dynamiques interactionnelles qui se manifestent à travers le corps. Dans le cadre de projets comme SENCyclo, où les interactions corporelles dans l'espace public sont centrales, le floutage vise à protéger les participants, mais il peut paradoxalement invisibiliser des rapports sociaux incarnés et des inégalités qui traversent les pratiques corporelles. Ainsi, l'éthique de la recherche ne peut se limiter à des standards techniques : elle doit interroger la manière dont ces notions sont mobilisées et négociées dans des contextes situés, afin d'éviter que la protection des individus ne compromette la compréhension des dynamiques sociales. À mon sens, la suppression des éventuels extraits vidéo « compromettants », appuyée sur ma bonne connaissance des contextes étudiés et des relations de pouvoir, aurait suffi pour les enregistrements de vidéo-sources. J'ai par exemple été amenée à poser ma main devant la caméra en passant près des écoles, ou à travers les espaces de *deal* ou certaines ruelles utilisées comme des espaces domestiques. Évidemment, cette possibilité nécessite une connaissance approfondie des contextes locaux et de la manière dont s'y jouent à travers le corps les relations de pouvoir[67]. En effet, « la pratique éthique doit être spécifique au lieu, répondre au lieu, résonner au lieu [...] parce que les directives éthiques universelles (c'est-à-dire celles développées dans le Nord global) ne suffiront jamais à protéger la sécurité et la dignité et à promouvoir des interactions significatives, dans tous les lieux »[68]. La question se pose différemment en cas de vidéo-ethnographie mobile dans des contextes moins familiers du ou de la chercheuse, les notions de sécurité et de dignité n'étant pas universelles mais socialement et culturellement construites. Ce qui est perçu comme une atteinte à la dignité dans un contexte peut être considéré comme neutre dans un autre, ou mettre en danger la personne.

LES PARTICIPANTS DES PARCOURS COMMENTÉS : LES PROCESSUS DE CONSENTEMENT EN CONTINU

L'obtention d'un consentement éclairé paraît évidemment plus simple dans le cas des parcours commentés à vélo. Une section concernant le droit à l'image a également été intégrée dans les formulaires de consentement, en raison de l'inopportunité de flouter les visages dans ces enregistrements. En effet, le floutage des corps ou des visages aurait compromis la compréhension des dynamiques corporelles en jeu. Les postures adoptées par les cyclistes, leur manière de se pencher, de tendre le bras pour signaler un changement de direction ou de négocier un espace partagé, sont des indicateurs de compétences, de normes sociales et de rapports de pouvoir dans l'espace public. En effaçant ces indices, le floutage aurait empêché d'analyser comment ces facteurs influencent la sécurité perçue, la prise de risque ou la négociation des priorités dans la circulation. Ainsi, le floutage des corps aurait réduit la portée analytique des observations et limité la compréhension des interactions incarnées dans la mobilité urbaine. De même, les descriptions denses des parcours commentés reprennent à la fois les échanges oraux, les micro-transformations du corps des cyclistes observés (tension, relâchement), mais aussi la description des espaces traversés.

Cependant, pour protéger les participants à la recherche — et non pas uniquement les institutions —,

65 Everri Marina *et al.*, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit., p.69.

66 *Ibid.*, p.72.

67 *Ibid.*

68 Tuck Eve & McKenzie Marcia, *Place in Research : Theory, Methodology, and Methods*, New York, Routledge, 2014, p.161.

le consentement des participants a été pensé comme un processus. Il a donc été rediscuté à plusieurs reprises au fur et à mesure de l'avancement de la recherche. Il s'agissait d'engager un dialogue avec certains participants sur les risques et sur les façons de les prendre en charge. Cette approche concertée et continue du consentement tient compte à la fois du fait que les observations ne sont jamais des produits finis, figés, mais aussi que le consentement lui-même ne peut être complètement éclairé par la signature quasi contractuelle d'un formulaire de consentement, dont on sait par ailleurs qu'il est davantage pris au sérieux par les plus diplômés[69]. L'ethnographie requiert en effet la construction d'une confiance entre les « coproducteurs » de la recherche (entre chercheurs et participants), confiance que peut parfois mettre à mal la bureaucratisation de la gestion des données[70]. Dans les méthodes vidéographiques de manière générale, les « approches collaboratives »[71] des défis éthiques, notamment en discutant de la version (pré) finale du matériel visuel à publier et de son interprétation avec certains des participants, sont présentées dans la littérature comme une garantie éthique majeure.

Même si dans le projet SENCyclo, les enregistrements vidéo ne sont pas diffusés, il me semblait pertinent d'avoir ce type d'échange régulièrement. Évidemment, suivre des cyclistes dans leurs mobilités quotidiennes en ville et les interroger sur les plaisirs et déplaisirs qu'ils et elles y prennent ne les exposent pas dans des activités très compromettantes. Néanmoins, les participants restent « publiquement responsables de leurs comportements »[72], notamment des infractions au Code de la route. J'ai pourtant eu du mal à dialoguer avec les participants parce qu'ils et elles étaient peu conscients des risques liés à la publicité de leurs comportements. Ils minimisaient l'importance de ces aspects et coupaient généralement court à la discussion. Pourtant, durant les parcours commentés, le poids des attentes sociales était bien présent pour les participants, notamment en raison de la présence de la caméra dans l'exercice d'activités ordinaires.

Peut-être une manière d'améliorer ce processus serait de poser davantage la question du consentement à être filmé *in situ*, et non pas dans les moments de pause avant ou après les parcours. Évidemment, poser la question inviterait peut-être les participants à modifier leur comportement ou à ressentir ces demandes de consentement comme un jugement moral de la part du ou de la chercheuse.

Lors de la publication des résultats, je prends soin d'anonymiser plastiquement les captures-images des parcours comme convenu dans le formulaire de consentement. Toutefois, cela pourrait-il trahir leur engagement[73] ? D'autres choix restent possibles. Dans son ouvrage sur la dimension morale des mobilités à vélo, N. Scott a par exemple fait le choix de publier les photos de ses participants sans les anonymiser[74]. Pour certains militants, le principe d'anonymisation va à l'encontre de leur objectif de montrer l'exemple. Même la visibilisation des infractions à un Code de la route qui — rappelons-le — a été défini autour des objectifs de développement de l'automobilité, peut être un acte militant visant à modifier la hiérarchie[75] des modes de transport au sein de l'espace public[76], que les participants peuvent souhaiter revendiquer.

Le cas spécifique de l'ethnographie des enfants

Lorsque la recherche implique des populations « vulnérables » telles que les enfants, cette approche collaborative est particulièrement précieuse[77]. Dans leur revue de littérature sur les aspects éthiques des méthodes visuelles, M. Everri *et alii* remettent en question le rôle des parents et des tuteurs pour le consentement éclairé. Dans la recherche avec les enfants, le consentement des parents reste obligatoire et doit être renégocié et révisé au cours du processus de recherche, mais le consentement éclairé des enfants est également de plus en plus recherché. Par exemple, dans sa propre recherche avec des adolescents (14-16 ans)[78], M. Everri a utilisé « à la fois des formulaires de consentement éclairé pour les enregistrements individuels des adolescents et une négociation collective du consentement éclairé avec tous les membres de la famille (parents, adolescents et frères et sœurs ou autres personnes cohabitantes) avant les enregistrements et après la discussion des résultats qui a eu lieu lors d'une visite à domicile avec toute la famille »[79]. En effet, les aspects éthiques des recherches centrées sur les enfants, principalement interrogées dans les sciences pédagogiques, mettent l'ac-

69 Dilger Hansjörg, Pels Peter & Sleeboom-Faulkner Margaret, « Guidelines for Data Management and Scientific Integrity in Ethnography », *Ethnography*, vol.20, n°1, 2019, pp.3-7.
70 Pels Peter *et al.*, « Data Management in Anthropology », art. cit.
71 Everri Marina *et al.*, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit.
72 *Ibid*.
73 Herzfeld Michael, « Ethnographic Responsibility », art. cit.
74 Scott Nicholas, *Assembling Moral Mobilities, op. cit*.
75 Mimi Sheller & John Urry, « The City and the Car », *International Journal of Urban and Regional Research* vol. 24, n°4, 2000, pp.737-57.
76 Voir par exemple ProVélo, « Observatoire du vélo en Région de Bruxelles-Capitale. Rapport 2015 : Enquête Les cyclistes et le Code de la Route », Bruxelles, Bruxelles Mobilité, 2015.
77 Everri Marina *et al.*, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit.; Mudaly N., « The rights of pre-verbal children involved in video-recorded research : An examination of the ethical issues », *International Journal of Children's Rights*, vol.23, n°2, 2015, pp.391-404; Robson S., « Producing and using video data in the early years : Ethical questions and practical consequences in research with young children », *Children & Society*, vol.25, n°3, 2011, pp.179-89.
78 Everri Marina, « Adolescents, parents, digital media : looking for the pattern that dis/connects », MSCA final research report, 2017, https://cordis.europa.eu/project/rcn/195993/factsheet/en.
79 Everri Marina *et al.*, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit., p.75.

cent sur la nécessité d'une « symétrie éthique »[80]. P. H. Christensen invite à considérer les enfants comme des participants adultes, à les inclure dans le processus de consentement en adaptant le langage utilisé. Dans les recherches précédentes déployant des méthodes vidéo-ethnographiques dans les méthodes mobiles, au contraire, la présence dans l'espace public de publics vulnérables, par exemple les enfants, qui peuvent donc entrer dans le champ de la caméra, n'était à ma connaissance pas problématisée.

Dans le cadre du projet de recherche SENCyclo, certains participants accompagnaient des enfants, qui ont donc été enregistrés dans les vidéos. Dans ces cas, les enfants et leurs parents ont été impliqués dans le processus de consentement collaboratif. Ceci a supposé des formulaires de consentement adaptés, ainsi que des discussions avec les parents et les enfants avant et après les parcours. Là aussi, les participants ont souvent jugé mes efforts trop prévenants.

Pour les autres tiers (conjoints, amis, voisins, etc.) apparaissant volontairement ou non de manière reconnaissable dans une scène enregistrée, j'ai demandé le consentement verbal dans l'enregistrement vidéo ou audio lui-même[81]. C'est souvent une solution efficace, comme le rappellent M. Everri *et alii*, car « elle ne nécessite pas l'enregistrement du nom de la personne, qui peut donner un consentement anonyme (mais enregistré). Cela résout un problème délicat : les consentements éclairés écrits doivent être liés à la personne sur le film pour le floutage, etc., ce qui nécessite malheureusement une identification visuelle ! »[82], et donc des données identifiantes de plus à protéger.

CONCLUSION

Les obligations d'anonymisation des données ethnographiques, bien qu'essentielles pour la protection des participants dans certains cas, bouleversent fortement les pratiques des chercheurs mobilisant des approches visuelles et posent des défis, particulièrement dans le cadre des méthodes visuelles et mobiles dans l'espace public. Les réflexions éthiques autour du projet SENCyclo illustrent cette complexité en montrant comment les exigences éthiques et légales peuvent entrer en conflit avec les objectifs de recherche et la richesse des données collectées.

L'anonymisation, bien que nécessaire dans certains cas, peut compromettre la qualité et la profondeur des analyses ethnographiques, en particulier lorsque les données visuelles sont essentielles pour comprendre les usages sociaux du vélo. Les techniques actuelles d'anonymisation, bien qu'améliorées par les avancées technologiques, restent chronophages et peuvent altérer les informations cruciales pour la recherche. Il est donc impératif de trouver un équilibre entre la protection des participants et des tiers, et la préservation de la qualité des observations ethnographiques. Cela pourrait inclure des approches plus nuancées et contextuelles de l'anonymisation, adaptées aux spécificités des recherches en sciences sociales qualitatives. Pour sortir de l'actuelle bureaucratisation des enjeux éthiques de la recherche, il s'agit de recréer les conditions d'une collaboration et d'un dialogue ouvert entre chercheurs, participants et comités d'éthique.

Les obligations actuelles d'anonymisation des données posent aussi la question du statut des productions scientifiques parmi les productions culturelles. Dans le cadre du projet SENCyclo, les enregistrements vidéo n'ont pas été pensés comme des résultats de la recherche à part entière. Tous les fichiers qui n'ont pas été anonymisés seront donc détruits, hypothéquant la possibilité d'autres analyses à partir de ce très riche matériau qui correspond à de nombreuses heures d'enregistrement et d'arpentage de l'espace public. Si la recherche avait été pensée sous un format plus créatif, aboutissant par exemple à un documentaire, les obligations en lien avec l'anonymisation se seraient posées différemment. Ces obligations auraient encore été différentes dans le cadre d'un travail journalistique. Ce différentiel de contrainte exemplifie une des multiples manières dont les chercheurs et chercheuses en sciences sociales sont particulièrement visés, et la liberté académique fragilisée, par la bureaucratisation et la managérialisation du travail scientifique[83].

80 Christensen Pia H. & Prout Alan, « Working with Ethical Symmetry in Social Research with Children », *Childhood*, vol.9, n°4, 2002, pp.477-97 ; Christensen Pia H., « Children's Participation in Ethnographic Research : Issues of Power and Representation », *Children & Society*, vol.18, n°2, 2004, pp.165-76.

81 Comme proposé par Lahlou Saadi, *Installation Theory. The Societal Construction and Regulation of Behaviour*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

82 Everri Marina *et al.*, « Ethical challenges of using video for qualitative research and ethnography. State of the art and guidelines », art. cit., p.76.

83 Leclercq Catherine & Mirman Yves, « La collecte et le traitement des données de recherche en régime de contrainte », art. cit.